

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1776/SG/FP portant rectificatif à l'arrêté n° 1229/SG/FP du 8 août 1968 ouvrant des concours professionnels d'accès à des corps du cadre territorial des Postes et Télécommunications.

n° 1776/SG/FP

Ministère MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	Date de publication 22 novembre 1968
Numéro JO n° 24 du 10/12/1968	Date du numéro 10 décembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'article premier de l'arrêté n° 1229/SG/FP du 8 août 1968, ouvrant des concours professionnels d'accès à des corps du Cadre territorial des Postes et Télécommunications est modifié comme suit : Au lieu de : «Agent stagiaire (branche exploitation) — spécialité télétype 1» Lire : « Agent stagiaire (branche exploitation) — spécialité télétype 2»